



Assemblée générale de la Chambre nationale des huissiers de justice libéraux de Bulgarie à Sofia le 28 janvier 2012

Le 28 janvier 2012, la Chambre bulgare des huissiers de justice privés a tenu son assemblée générale annuelle concernant le rapport d'activité et l'élection du nouveau bureau.

Les invités d'honneur de cette réunion étaient le président de l'UIHJ, Leo Netten et le Secrétaire de UIHJ-EuroDanube, Juraj Podkonický.

Cet événement officiel a été honoré par la présence des représentants de nombreuses d'institutions bulgares lesquelles ont un lien direct avec le travail des huissiers de justice libéraux.

Des représentants de tous les médias nationaux ont participé à la conférence de presse spéciale organisée pour l'assemblée générale. Le président, Georgi Dichev, a présenté les résultats du travail des huissiers de justice libéraux en 2011, ainsi qu'une analyse de leur activité et de leurs acquisitions pour l'ensemble de la période depuis la constitution de la Chambre des huissiers de justice libéraux (le 26/11/2005) à nos jours. Le président de l'UIHJ, Leo Netten, a déclaré que la Bulgarie était parmi les meilleurs exemples de la réforme lors de la perception des dettes. « La différence par rapport à l'époque il y a 10 ans est comme la distance entre la terre et le ciel », a-t-il déclaré. M. Podkonický a ajouté: « Votre direction est la bonne. Continuez à travailler pour le niveau élevé de l'informatisation et la dématérialisation de vos activités. Cela devrait être au cœur de vos futures priorités ! »

Lors de l'assemblée, les membres de la Chambre ont choisi leurs nouveaux organes de direction. Le nouveau président du Conseil de la Chambre des huissiers de justice privés est M^{me} Valentina Ivanova, huissier de justice libéral à Sofia. Notre consœur bénéficie d'une expérience riche et d'une autorité reconnue dans la profession. M^{me} Ivanova était jusqu'à ce jour président du Conseil de contrôle de la Chambre des huissiers de justice libéraux. Elle a obtenu une large majorité des votes. Conformément à la loi, l'ancien président, Georgi Dichev, n'avait pas le droit de présenter sa candidature pour le mandat suivant de 3 ans. Il a été élu président du Conseil de contrôle. Le nouveau chef de la Commission sur la discipline sera l'ex Vice-président de la Chambre, M^{me} Elitsa Hristova—Tsebova.

« Nous continuerons notre politique visant à assurer l'efficacité, la légalité et la transparence de la procédure d'exécution libérale, dans un dialogue permanent avec les institutions de l'État, les hommes d'affaires, les citoyens et les medias », a déclaré M^{me} Ivanova. Et d'ajouter : « Nous continuerons nos efforts pour aboutir à l'informatisation maximale des procédures d'exécution, dans l'esprit des tendances européennes et mondiales contemporaines. La priorité fondamentale de la Chambre est de s'assurer que les informations concernant les débiteurs, ainsi que les actions d'exécution comme par exemple les saisies et les séquestres, soient effectuées dans sa totalité par voie électronique».

Durant six ans, Georgi Dichev a conduit la profession d'huissier de justice d'un statut de fonctionnaire à un statut libéral avec un haut niveau de compétence et d'efficacité. Son travail acharné doit être souligné et l'UIHJ lui en est particulièrement reconnaissant. Souhaitons au nouveau bureau de la chambre bulgare et à sa présidente Valentina Ivanova de poursuivre et de renforcer les avancées obtenues.

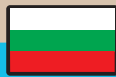
Rapport d'activités de la Chambre des huissiers de justice privés de Bulgarie

La Chambre des huissiers de justice privés de Bulgarie (BCPEA) a été créée le 26 novembre 2005. Les premiers offices d'huissier de justice privé ont

Pendant la cérémonie d'ouverture : de gauche à droite : Totco Kolev, huissier de justice (Bulgarie), Juraj Podkonický (République tchèque), secrétaire d'UIHJ-EuroDanube, l'interprète, Leo Netten, président de l'UIHJ, Georgi Dichev, président de l'Union des huissiers de justice privés de Bulgarie, Elitsa Hristova-Tsebova, responsable de la Commission sur la discipline de l'Union des huissiers de justice privés de Bulgarie

During the opening ceremony : from L. to R.: Totco Kolev, judicial officer (Bulgaria), Juraj Podkonický (Czech Republic), Secretary of UIHJ – EuroDanube, the interpreter, Leo Netten, president of the UIHJ, Georgi Dichev, President of the Union of the Private Judicial Officers of Bulgaria, Elitsa Hristova-Tsebova, in charge of the Disciplinary Commission of the Union of Private Judicial officers of Bulgaria





commencé leurs activités en avril 2006. Aujourd'hui, les 158 offices d'huissier de justice privé emploient plus de 1000 personnes.

Pour son 6^e anniversaire, en novembre 2011, la BCPEA enregistre des résultats remarquables pour ses membres et le public : la totale confiance des créanciers qui ont adressés 500 000 dossiers durant ces années. 130 000 dossiers ont été entièrement exécutés par les huissiers de justice privés, recouvrant un milliard d'euros. Sans que ce résultat ait été de quelque manière que ce soit le principal objectif de la réforme — laquelle visait à mettre en place un système judiciaire effectif et respectueux de l'État de droit — il apparaît clairement que l'impact fiscal est significatif. Les huissiers de justice privés ont largement contribué au budget de l'État avec plus de 75 millions d'euros en provenance des contribuables, de la TVA collectée, ou des taxes et des contributions sociales relatives au fonctionnement des offices. En outre, il est difficile d'estimer le montant des revenus indirects générés par une exécution rapide et effective sur le monde des affaires et l'économie, et donc pour le budget. À titre de comparaison, malgré un soutien appuyé du Gouvernement, les huissiers de justice publics sont cinq à six fois moins efficaces que leurs homologues privés, ce qui ne fait que confirmer une fois encore les avantages du modèle libéral.

Les clients des huissiers de justice privés ne sont pas seulement des entreprises, des banques et des sociétés, mais aussi les citoyens bulgares, avec leurs dossiers civils, prud'homaux, de pensions alimentaires ou de garde d'enfants. Dans ces derniers cas, ce n'est pas le créancier qui doit régler les frais mais les juridictions concernées, ce qui n'arrive pas en pratique. Au contraire, ce sont les huissiers de justice privés qui prennent à leur charge ces nombreux dossiers sur leurs fonds propres.

Avec le nouveau Code de procédure civile, les huissiers de justice privés ont commencé à signifier des actes de procédure. Cette pratique sera utilisée de plus en plus au fil des ans et contribuera à désengorger les tribunaux.

L'année passée, de plus en plus de créanciers, notamment les collectivités locales, ont demandé aux huissiers de justice privés de recouvrer leurs créances, signe non seulement de confiance et de reconnaissance de leur efficacité mais aussi source de revenus conséquents pour l'État.

Le secteur bancaire est primordial. Il est la première source de satisfaction s'agissant des services offerts par les huissiers de justice privés. Le taux de

recouvrement moyen pour les collectivités situées entre 50 % et 60 %. Pour les autres créanciers, il peut aller jusqu'à 80 %. Le travail des banques et des avocats a été grandement facilité par la création des huissiers de justice privés. En Bulgarie, l'exécution réalisée par les huissiers de justice privés est conforme aux standards européens en termes de modernité, légalité et efficacité.

Les trois priorités de la BCPEA peuvent se résumer en trois mots : rapidité, efficacité, légalité.

Pour atteindre les deux premiers objectifs, il faut résoudre des problèmes d'ordre législatif et utiliser au maximum les technologies informatiques. Cela concerne aussi bien la gestion des offices et la collecte d'informations sur le débiteur que l'ensemble des procédures d'exécution.

L'introduction et l'utilisation des technologies modernes par les huissiers de justice privés sont particulièrement importantes aux yeux de la chambre bulgare. Nous avons créé nous-mêmes et avec nos fonds propres un registre électronique des ventes publiques, lequel registre a été reconnu et légitimé par la société, contribuant ainsi largement à augmenter le nombre de ventes et leur prix. Il y a également un registre des débiteurs. Ce registre est devenu un outil efficace non seulement pour les huissiers de justice privés mais également pour les citoyens, les entreprises et les banques. On doit reconnaître que même les pays les plus développés n'ont pas adopté un tel registre. Il s'agit d'une base de données des procédures d'exécution au plan national pour les huissiers de justice privés. Ce registre est une plate-forme qui facilite les échanges d'information entre les huissiers de justice privés pour les cas où plusieurs procédures sont dirigées contre le même débiteur. Chaque huissier de justice privé peut rapidement et facilement vérifier si un justiciable est débiteur au moment où il ouvre un dossier contre lui, ce qui s'avère très utile pour la procédure d'exécution forcée. Chaque justiciable ou personne morale peut obtenir des informations concernant l'existence ou l'absence de procédures d'exécution contre lui dans n'importe quel office d'huissier de justice privé du pays.

Les deux registres électroniques suscitent un grand intérêt, en particulier s'agissant du registre des immeubles. Au niveau local, les médias émettent régulièrement leurs commentaires sur son contenu.

En 2011, les efforts et la persévérance de la chambre bulgare ont été couronnés de succès. Nous avons presque atteint nos objectifs — un accès électronique vers toutes les sources possibles d'informations concernant le débiteur. Nous travaillons également sur la possibilité de réaliser des saisies de la même façon. La troisième — mais pas la moindre — des priorités de la chambre est le strict respect des lois, l'amélioration constante de la qualité des services et des règles éthiques professionnelles de la part des huissiers de justice privés. Pour cela, nous avons élargi considérablement les contrôles et leur efficacité. À cet égard, en 2011, indépendamment des dossiers de plaintes, la Commission d'éthique professionnelle réalise des contrôles de tous les offices pour la troisième année consécutive. Ce processus de contrôle est exhaustif et a un rôle préventif fondamental. Sur la base des résultats obtenus, des mesures particulières seront prises pour éviter les violations des règles en vigueur.

Fin 2010, l'Assemblée nationale a voté une modification du Code de procédure civile qui a bloqué l'exécution privée avec l'introduction de la nécessité (art. 431, para. 4 CPC) pour le créancier de verser d'une taxe fiscale préalable pour chaque dossier et pour chaque mesure envisagée. Les effets négatifs d'une telle disposition sont tels que les huissiers de justice privés, ensemble avec les banques et les entreprises, partagent l'avis qu'il est urgent de la modifier. Au lieu d'adopter des mesures visant à améliorer la rapidité et l'efficacité



de l'exécution, qui sont souvent vitales en temps de crise économique, le ministère de la justice a proposé et a imposé devant l'Assemblée nationale une modification législative concernant les huissiers de justice privés et le Code de procédure civile qui retarde considérablement l'exécution en exigeant le paiement préalable d'une taxe fiscale par le créancier avant toute mesure d'exécution. Il n'y a aucune raison ni aucune logique d'infliger un tel revers à l'exécution judiciaire bulgare. Le ministère de justice argue que l'Agence des registres pourrait collecter ainsi 130 000 euros provenance des huissiers de justice privés. Cependant, cette disposition ralentit considérablement l'exécution forcée. Au lieu de recevoir cette somme symbolique, l'État s'expose à perdre des dizaines de millions d'euros. Selon le Code de procédure civile et le Code des impôts, les huissiers de justice privés sont des agents d'exécution de l'État. Dans chaque dossier d'exécution, il y a un créancier reconnu. L'huissier de justice privé règlera au Trésor public toutes les sommes qui lui sont dues dans le cadre de l'exécution. Le ralentissement radical de l'exécution forcée se traduira inévitablement par le ralentissement des sommes versées au Trésor public à l'occasion de cette procédure. Dans de nombreux cas, cela se traduira même par une absence totale de versement car, pendant le temps nécessaire à

obtenir des informations sur le débiteur, celui-ci pourra s'être rendu insolvable. Dans ce contexte, l'approche doit être exactement contraire. L'État collectera davantage de fonds de la part des huissiers de justice privés en mettant en place une interopérabilité électronique entre ses services et ceux des huissiers de justice privés. Supprimer toutes les barrières décrites ci-dessus permettra un travail rapide et efficace.

À notre satisfaction et à celle des créanciers, les autres modifications législatives en relation avec l'exécution judiciaire ne sont pas négatives. Il faut reconnaître que les députés et législateurs qui ont œuvré pour ces réformes ont abouti à des modifications importantes et très positives du Code de procédure civile, s'agissant en particulier des ventes aux enchères publiques et de l'obligation d'assister les huissiers de justice privés de la part des autorités de l'État, et également l'article 35 sur les gages spéciaux et l'article 191 du Code des impôts.

BULGARIAN CHAMBER OF PRIVATE ENFORCEMENT AGENTS

Bulgaria, 1301 Sofia, 7 Pirotska Str.

tél. : 02/980 77 32; tél. /fax : 02/980 82 58

Web : www.bcpea.org ; e-mail : info@bcpea.org

General Assembly of the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents on 28 January 2012 in Sofia

On 28 January 2012, the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents (BCPEA) held its regular annual election general assembly. Honorary guests of the forum were the Chairman of the International Union of Judicial Officers (UIHJ), Leo Netten and Secretary of UIHJ-EuroDanube Mr Juraj Podkonický

The official event was attended by representatives of various Bulgarian institutions, whose work is directly connected with the activities of Private Enforcement Agents (PEAs).

At a special press conference held on the occasion of the Chamber's General Assembly representatives of all national media in Bulgaria were present. The Chamber's Chairman Mr. Georgi Dichev presented a report on the performance of Private Enforcement Agents (PEAs) in 2011 and an analysis of their activities and achievements for the entire period since the inception of the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents (BCPEA) (26.11.2005). The Chairman of the UIHJ Leo Netten said that Bulgaria is among the best examples



of reforms in debt recovery. "The difference now compared to 10 years ago is from hell to heaven," he said. And Mr. Podkonický added: "Your direction is right. Keep on working for high level of computerization and electronisation of your activities. This should be in the focus of your next priorities!"

During the meeting, members of the Chamber elected new governing bodies. The new chair of the Chamber's Council is Mrs. Valentina Ivanova – a private enforcement agent from Sofia, a colleague with rich experience and proven reputation in the profession and until now chairing of the Control Committee with the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents (BCPEA). She was elected by a large majority of the votes. Under the law, former Chairman



De gauche à droite : Juraj Podkonicky (République tchèque), secrétaire d'UIH-EuroDanube, l'interprète, Leo Netten, président de l'UIH, Georgi Dichev, président de l'Union des huissiers de justice privés de Bulgarie, Elitsa Hristova-Tsebova, responsable de la Commission sur la discipline de l'Union des huissiers de justice privés de Bulgarie

From L. to R.: Juraj Podkonicky (Czech Republic), Secretary of UIH –EuroDanube, the interpreter, Leo Netten, president of the UIH, Georgi Dichev, President of the Union of the Private Judicial Officers of Bulgaria, Elitsa Hristova-Tsebova, in charge of the Disciplinary Commission of the Union of Private Judicial officers of Bulgaria

M^r Georgi Dichev is not entitled to run for another 3-year term, so he was elected Chairman of the Control Committee. The Disciplinary Committee is headed by the Chamber's former deputy Chair, M^{rs} Elitsa Hristova – Tsebova. "We will continue our current policy to ensure efficiency, legitimacy and transparency in private law enforcement, while maintaining constant dialogue with government institutions, businesses, citizens and media," said M^{rs} Valentina Ivanova and added: "We will extend our purposeful efforts to maximize the electronization of enforcement procedures in the spirit of modern European and global trends. The main priority of the Chamber is to ensure that all information on debtors and enforcement actions such as foreclosures and injunctions are processed entirely in an electronic way."

For six years now, Georgi Dichev has conducted the profession from a State employed status to a liberal private status with a great level a competence and efficiency. His great work and energy should be underlined and acknowledged by the UIHJ. We congratulate the new board and its new chair President Valentina Ivanova and wish for the continuation of the works engaged.

Activities report of the Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents

Bulgarian Chamber of Private Enforcement Agents (BCPEA) was founded on 26th November 2005.

The first offices of Private Enforcement Agents (PEA) started work in April 2006. At present there are 158 offices of private enforcement agents with over 1 000 employees.

For its 6th Anniversary in November 2011 BCPEA will report remarkable results to its members and the public: absolutely confidence from the creditors, who formed nearly 500 000 cases for those years. PEA's ended 130 000 cases with successful completion of the claims and they collected 1 billion euro. Without having it by no means as an objective of the reform, which targeted exclusively the establishment of an effective judiciary and the Rule of Law, it appeared that the direct fiscal benefits thereof are quite significant, since private enforcement agents have by far contributed into the state budget more than EUR

75 million euro as collected from public receivables, VAT on public sales and execution fees, taxes and social security contributions due by the law offices. The indirect financial revenue generated as a result from the rapid and effective enforcement for the business and the economy, and hence for the budget, is difficult to be estimated.

For comparison – public enforcement agents, despite the strong government support, report 5-6 times lower efficiency than private enforcement agents, which re-confirms the advantages of the liberal model.

Clients of the PEA's are not only companies, banks and the business in general, but also the Bulgarian citizens with receivables under civil relations, employment remuneration, alimonies and determination of guardianship of children. Having in mind that the fees for the last receivables are not deposited by the claimants but must be paid by the budget of the relevant court, which does not happen, practically the PEA in our country finance with their own funds such type of cases which are not small in number.

With the new Civil Procedure Code the PEA's started delivering court papers, which in the following years shall become more and more popular and this will contribute to elimination of one of the causes for the delay of the cases in court. In the past year more and more public creditors, including a number of municipalities started assigning to PEA's the collection of their public receivables which is not only a sign of trust and recognition of efficiency but also a significant benefit to the state budget.

The banks are the target group, which occupies the first place of satisfaction with the PEA's services. They provide data for average collectivity 50-60% and the public creditors – up to 80%. Banks, as well as lawyers share that their work has been considerably facilitated with the introduction of the PEA.

Private enforcement in our country meets all European criteria for a modern, lawful and efficient activity.

The main priorities for BCPEA may be summarized in three words – fastness, efficiency and lawfulness.

The steps regarding the first two are elimination of the problems in the legislation as well as maximum introduction of electronic technologies – not only



in the filing activity of the offices and the collection of information about the debtors but also with reference to the enforcement procedures such as imposition of distraints and levies.

The use and introduction of new electronic technologies to the activity of the private enforcement agents is especially important for Bulgarian Chamber. We created the electronic register of public sales with our efforts and funds, which register was undoubtedly accepted by the society and considerably contributed to the increased number of completed sales and the higher end-prices; and the debtors register as well. The latter became a very useful assistant not only to the PEA but also for the civil turnover, business and banks. It can be said that even the most developed countries have not adopted any such register. It is a database of legal enforcement cases in the country for private enforcement agents. The Registry is a platform that facilitates the exchange of information between the private enforcement agents of enforcement cases filed in their offices against the same debtors. Every bailiff can quickly and easily verify whether the debtor when it opened an enforcement case has the quality of the debtor to another bailiff, which is useful in the course of procedures for forced collection of debts.

Any citizen or legal person may obtain information about the presence or absence of enforcement cases pending against him at the office of any PEA in the country.

The two electronic registers enjoy a great interest, particularly the immovable property registry and local media constantly comment on information published in it.

In 2011 the efforts and perseverance of the Bulgarian Chamber gave results and we have almost achieved our objective – an electronic access to all possible sources of information about the debtor; we are also working on the possibility of imposing liens and distraints in the same manner.

The third (but not least) priority of the Chamber is the strict compliance with the law, increase in the quality of the activity and of the professional ethics on behalf of the PEA. For this purpose we increased to a maximum extent the control and its efficiency. In this respect (but not only with respect to complaints – (subsequent control) in 201 the Commission on Professional Ethics will performed for a third subsequent year a check of all offices. This monitoring process is comprehensive and it has strong preventive role. On the basis of the obtained results, particular measures will be taken for elimination of the omissions and non-admission of violations.

In the end of 2010, the National Assembly adopted an amendment of the Civil Procedure Code blocking the private enforcement with the introduction of the requirement under Art. 431, par. 4 CPC for advance payment of a state fee by the creditor for each separate reference and entry of a security measure.

The negative results are available by virtue of which the enforcement agents, together with the banks and the business share the opinion that an urgent legislative change is necessary. Instead of adopting measures for improvement of the fastness and efficiency of the enforcement, which are even more important for the creditors in times of economic crisis, the Ministry of Justice proposed and imposed in the National Assembly an amendment in the Law on Private Enforcement Agents and in the Civil Procedure Code, which drastically delays enforcement requesting advance payment of a state fee by the creditor for each separate reference, lien or dstraint. There is not a logic and grounded answer to the question why such serious defeat is inflicted on the judicial enforcement in Bulgaria. The Ministry of Justice argues that in this way the Registry Agency could collect EUR 130,000 from references requested by private enforcement agents! This amendment, however, extremely slows down private enforcement activities and instead of receiving that symbolic revenue the state will lose tens of millions. Under the Civil Procedural Code and the Tax Insurance Procedure Code, private enforcement agents are actually the free public enforcement body of the state, since under each enforcement case it is an acceding creditor and from the amount collected the private enforcement agent first pays all public duties to the National Revenue Agency (NRA). The radical slowdown in enforcement will lead to a slowdown in the revenue flow from private enforcement agents to the state budget, and in many cases there will be no revenue for the state, because while collecting information about the debtor, the latter would have sold everything. The approach in this case must be exactly the opposite – the state will collect even more revenue from private enforcement agents by establishing an electronic connection between them and tax authorities and by removing the barriers as described above to ensure their rapid and efficient work.

To our and creditor's satisfaction the other amendments of the legislation connected with the judicial execution are not negative. Appreciation should be given to the MPs /lawmakers/ who used their right of legislative initiative and due to their efforts a number of very important positive amendments of the Civil Procedure Code were made regarding the process of bidding on public sales and the obligation for assistance to the PEA on behalf of the state authorities, including Article 35 of the Special Pledges Act and Article 191 of the Tax-Insurance Procedure Code.

BULGARIAN CHAMBER OF PRIVATE ENFORCEMENT AGENTS

Bulgaria, 1301 Sofia, 7 Pirotska Str.

tel.: 02/980 77 32; tel. /fax: 02/980 82 58

Web: www.bcpea.org; e-mail: info@bcpea.org